

DOSSIER BILAN

CRÉATEUR D'ACTIVITÉ

Salariés en CDI ou CDD

LE BILAN CREATEUR D'ACTIVITE POUR LES SALARIÉS EN CDI OU CDD

NOTICE EXPLICATIVE

SIEGE SOCIAL
Parc Technologique du Canal
4 rue Giotto - CS 72280
31522 RAMONVILLE SAINT-AGNE Cedex
Tél. 05 62 26 87 87 - Fax 05 62 26 87 81
SIRET 824 142 608 00010 - NACE 9412Z
infos@fongecif-occitanie.org
www.fongecif-occitanie.org



INFORMATIONS GENERALES

1. Définition du bilan créateur d'activité.....	II
2 Durée et conditions de réalisation.....	II
3 Les conditions à remplir au moment du dépôt du dossier.....	II-III
4. Les délais de dépôt de dossiers	III

LES ÉTAPES POUR COMPLÉTER VOTRE DOSSIER

Étape 1 – Documents à faire compléter par le centre de bilan.....	IV
Étape 2 – Documents à compléter par le demandeur.....	IV

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PARITAIRE DE FINANCEMENT.....IV

1. Définition du bilan créateur d'activité

Le bilan créateur d'activité permet aux actifs qui ont un projet de création ou de reprise d'activité de mesurer sa faisabilité et d'identifier les démarches nécessaires à sa concrétisation.

Cette prestation effectuée par un organisme spécialisé dans l'accompagnement à la création d'activité permet un diagnostic et des préconisations.

Il a pour but de faire le point sur l'état d'avancement du projet. Il permet au porteur de projet de prendre conscience de ses forces et faiblesses et d'identifier des actions complémentaires à mettre en œuvre. Les critères d'analyse portent notamment sur les aspects juridiques, commerciaux, budgétaires et financiers. Il peut éventuellement aider à la décision de différer le projet. Une synthèse écrite indique les conclusions et les préconisations.

Elle est remise au porteur du projet.

2. Durée et conditions de réalisation

Les centres de bilan créateur d'activité agréés par le Fongecif Occitanie figurent sur la liste disponible sur www.fongecif-occitanie.org. Le bénéficiaire, muni du document intitulé « présentation de votre projet » complété, doit rencontrer un ou plusieurs centres afin de bénéficier d'un entretien préalable (qui n'est pas le début du bilan). Cet entretien préalable permet au bénéficiaire de choisir le centre avec lequel il fera le bilan.

Le bilan dure 10 heures et s'effectue en dehors du temps de travail. Il n'y a donc pas lieu de demander une autorisation d'absence à l'employeur ni de l'informer, à ce stade, du projet. De ce fait, il n'y a pas d'absence au poste de travail et donc pas de maintien de rémunération à demander au Fongecif Occitanie. L'organisation du temps est fonction des pratiques de chaque centre et tient compte des disponibilités calendaires du bénéficiaire. En général et compte tenu de l'alternance entre entretiens en face à face et démarches personnelles, le bilan se déroule sur 5 à 8 semaines.

Au terme du bilan créateur d'activité une fiche de synthèse est remise au bénéficiaire par le centre. Elle comporte d'une part les informations issues du diagnostic et d'autre part des préconisations. Cette synthèse pourra être fournie par le bénéficiaire lors d'un éventuel dépôt ultérieur de dossier de demande de participation financière dans le cadre d'un Congé Individuel de Formation.

3. Les conditions à remplir au moment du dépôt de votre demande

I. Salariés en CDI

Justifier d'une ancienneté d'au moins 24 mois, consécutifs ou non, en qualité de salarié dans le secteur privé dont 12 mois dans l'entreprise actuelle.

Pour les salariés d'entreprises artisanales (employant moins de 10 personnes), justifier d'une ancienneté de 36 mois, consécutifs ou non, en qualité de salarié, dont 12 mois dans l'entreprise actuelle.

La condition d'ancienneté n'est pas exigée pour les salariés nouvellement embauchés dans une entreprise, qui avaient été victimes d'un licenciement économique et qui n'ont pas suivi de formation entre le moment de leur licenciement et celui de leur réemploi.

Art. L6322-5 du code du travail.

2. Salariés en CDD ou demandeurs d'emploi titulaires récents de CDD

Vous pouvez bénéficier d'un bilan créateur d'activité si vous justifiez :

- de 4 mois, consécutifs ou non, sous contrat de travail à durée déterminée conclu auprès d'un employeur du secteur privé, au cours des 12 derniers mois dans une ou plusieurs entreprises (Art L6322-43). Le dernier employeur doit relever du champ de compétence du Fongecif Occitanie.

et

- de 20 mois, consécutifs ou non, en qualité de salarié, quelle qu'ait été la nature des contrats successifs dans le secteur privé (y compris les contractuels du secteur public, hors fonctionnaires) au cours des 5 dernières années précédant la date de dépôt de la demande, dans une ou plusieurs branches professionnelles.

► Certains contrats ne peuvent être pris en considération pour le calcul des 4 mois en CDD :

Les contrats d'apprentissage, les contrats conclus avec les jeunes au cours de leur cursus scolaire ou universitaire, les contrats CDD qui se poursuivent en CDI, les contrats de professionnalisation, le contrat unique d'insertion (CUI), les contrats d'avenir, les contrats d'accompagnement dans l'emploi, les contrats de travail temporaire ne sont pas pris en compte pour le calcul des 4 derniers mois d'ancienneté.

Attention : Les salariés sous contrat de travail temporaire relèvent d'une réglementation particulière (il convient de se

rapprocher du Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire : www.faftt.fr).

Vous pouvez solliciter l'intervention financière du Fongecif Occitanie à condition **que le début du bilan créateur d'activité se situe au maximum dans les 12 mois après le terme du contrat ayant permis l'acquisition de l'ancienneté** (date à date).

3. Les délais de dépôt de dossiers

Date de début du bilan située	Mois d'examen du dossier par la Commission Paritaire de Financement (1 ^{er} mercredi du mois)	Date limite de dépôt de dossier
entre le 15 janv. et le 14 fév. (<i>inclus</i>)	janv.	1er déc.
entre le 15 fév. et le 14 mars (<i>inclus</i>)	fév.	1er janv.
entre le 15 mars et le 14 avr. (<i>inclus</i>)	mars	1er fév.
entre le 15 avril et le 14 mai (<i>inclus</i>)	avril	1er mars
entre le 15 mai et le 14 juin (<i>inclus</i>)	mai	1er avril
entre le 15 juin et le 14 juil. (<i>inclus</i>)	juin	1er mai
entre le 15 juil. et le 14 sept. (<i>inclus</i>)	juillet	1er juin
entre le 15 sept. et le 14 oct. (<i>inclus</i>)	sept.	1er juil.
entre le 15 oct. et le 14 nov. (<i>inclus</i>)	oct.	1er sept.
entre le 15 nov. et le 14 déc. (<i>inclus</i>)	nov.	1er oct.
entre le 15 déc. et le 14 janv. (<i>inclus</i>)	déc.	1er nov.

Exemple : Si votre bilan débute entre le 15 janvier et le 14 février, votre dossier complet devra nous être transmis **au plus tard** le 1^{er} décembre et il sera présenté à la Commission Paritaire de Financement du mois de janvier.

► Dossiers irrecevables

Si votre demande nous parvient incomplète et/ou si vous ne tenez pas compte des délais de dépôt ci-dessus et/ou si vous n'avez pas l'ancienneté requise, **votre dossier vous sera retourné.**

Tout bilan créateur d'activité commencé sans l'accord préalable du Fongecif Occitanie ne sera pas pris en charge par celui-ci.

LES ÉTAPES POUR COMPLÉTER VOTRE DOSSIER

①

Documents à faire compléter par le centre de bilan

②

Documents à compléter par le demandeur

Étape 1 – Documents à faire compléter par le centre de bilan (page 2)

Le centre de bilan doit compléter la page 2 et remettre le programme du bilan et le planning.

Attention : Le centre de bilan créateur d'activité doit mentionner son numéro de déclaration d'activité obtenu auprès de la DIRECCTE.

IMPORTANT

Le paiement du coût du bilan pris en charge sera effectué à la fin du bilan directement au centre de bilan dans un délai maximum d'un mois après réception de la facture accompagnée de la feuille d'émargement. Une facture type et un modèle de la feuille d'émargement sont disponibles sur www.fongecif-occitanie.org.

Étape 2 – Documents à compléter par le demandeur (pages 1, 3 et 4 à 7)

Vous devez :

- compléter la partie « état civil et parcours » (page 1),
- compléter la partie « présentation de votre projet » (page 4 à 7),
- dater et signer « l'Engagement du demandeur » (page 3),
- joindre les pièces demandées au dossier avant de l'envoyer ou de le déposer au Fongecif Occitanie.

Merci de veiller à ne pas agraffer les documents.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PARITAIRE DE FINANCEMENT

Consultation des résultats sur INTERNET

Cinq jours après la Commission Paritaire de Financement (le mardi suivant, dans la plupart des cas), vous pouvez avoir connaissance de la décision en consultant le site Internet du Fongecif Occitanie grâce au code d'accès qui vous sera communiqué sur le courrier d'enregistrement de votre dossier. Le Fongecif Occitanie ne donne aucune réponse par téléphone, ni à l'accueil.

Par voie postale

Toute décision de la Commission Paritaire de Financement est formalisée par un courrier qui vous est destiné, une copie pour information est adressée simultanément au centre de bilan.

Prise en charge

La prise en charge du Fongecif Occitanie est plafonnée à 800 € TTC.

DEMANDE DE FINANCEMENT

BILAN CREATEUR D'ACTIVITE CDI CDD

Prenez connaissance de la notice explicative avant de compléter votre dossier
Attention : tout dossier incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas examiné
 N'oubliez pas de signer les différentes parties du dossier

ÉTAT CIVIL ET PARCOURS – A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

Madame Monsieur

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom :

N° de sécurité sociale : _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _

Adresse :

Code Postal : _____ Ville :

Téléphone : _ / _ / _ / _ / _ / _ Portable : _ / _ / _ / _ / _ / _

Courriel :@.....

Âge : __ Date de naissance : __ / __ / ____ Lieu de Naissance :

Pays : Nationalité :

Situation de famille :

Célibataire Marié(e) Vie maritale Pacsé(e) Veuf(ve) Divorcé(e) Séparé(e)

Avez-vous le statut de travailleur handicapé ? OUI (Joindre justificatif) NON EN COURS (Joindre justificatif)

Votre parcours de formation		Diplôme obtenu	Niveau atteint			Diplôme obtenu	Niveau atteint
VI	CEP (Certificat d'Etude Primaire), BEPC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	V	CAP BEP	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
IV	Bac général Bac professionnel BP BPA	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	III	BTS DUT DEUG	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
II	Licence Licence Pro Maîtrise Master 1	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	I	DESS – DEA Master 2 Ingénieur	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Cochez la case correspondant au diplôme obtenu le plus élevé et/ou correspondant au plus haut niveau atteint sans obtention du diplôme

Indiquez l'intitulé exact du **diplôme obtenu** le plus élevé :

Indiquez l'intitulé exact du **niveau atteint** le plus élevé :

Indiquez le poste occupé : Nombre de salariés dans votre établissement :

Date d'embauche dans l'entreprise actuelle (CDI) ou dans la dernière entreprise (CDD) :

Catégorie Socio Professionnelle : Manœuvre Ouvrier Employé Agent de Maîtrise / Technicien Cadre

Combien d'ancienneté en qualité de salarié du secteur privé totalisez-vous à ce jour (à exprimer en mois) :

AVEZ-VOUS DÉJÀ BÉNÉFICIÉ : D'un bilan créateur d'activité ? Année :

D'un bilan de compétences ? Année :

D'un congé VAE ? Année :

D'un congé individuel de formation (CIF) ou d'une formation hors temps de travail (FHTT) ? Année :

À REMPLIR PAR LE CENTRE DE BILAN

- Remplissez avec soin ce formulaire : toute erreur, imprécision entraîne un risque de rejet du dossier.
- Tout changement de calendrier devra être soumis à la validation du Fongecif Occitanie avant application.

NOM OU RAISON SOCIALE :

N° de déclaration d'activité (1) : _____

Code APE/NAF/NACE : _____ **N° SIRET :** ____ / ____ / ____ / _____

Nom de la personne à contacter pour toute information sur ce dossier :

Fonction :

Coordonnées (mail, téléphone) :

Adresse :

Code Postal : _____ Ville :

Téléphone : __ / __ / __ / __ / __ Fax : __ / __ / __ / __ / __

Courriel :@.....

DEROULEMENT DU BILAN (► joindre le programme du bilan)

- **Date de début du bilan :** ____ / ____ / _____ **Date de fin :** ____ / ____ / _____
- **Durée totale du bilan :** __ heures
- **Nom de la personne chargée de réaliser le bilan :**
- **Lieu de réalisation du bilan (si différent de l'adresse ci-dessus) :**

COÛT DE L'ACTION

► **Coût du bilan** (à l'exclusion de tout autre frais) = Nombre d'heures X coût horaire = _____ € TTC

Assujettissement à la TVA : NON OUI → Montant de la TVA du coût du bilan = _____ €

(La prise en charge du Fongecif Occitanie sera plafonnée à 800 € TTC)

Le signataire atteste la sincérité de tous les renseignements fournis par l'organisme qu'il représente.

Nom et fonction du signataire du centre de bilan de compétences :

À Le/...../.....

Cachet et signature du centre de bilan

ACTIVITE ENVISAGEE

Précisez l'activité que vous envisagez de créer :

.....

.....

PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER BILAN CRÉATEUR D'ACTIVITÉ

Vous devez remplir les conditions ci-dessous au moment du dépôt de la demande.

► **Pour les salariés en CDI :**

- Copie de votre dernier bulletin de salaire,
- Copie de votre dernier contrat de travail justifiant de 12 mois d'ancienneté dans l'entreprise actuelle lors du dépôt de la demande,
- Justificatifs (certificats de travail) de 12 mois d'activité salariée consécutifs ou non dans le secteur privé, (supplémentaires au 12 mois d'ancienneté exigés ci-dessus).
- Pour les salariés d'entreprises artisanales (moins de 10 salariés), justificatifs d'une activité salariée de 36 mois consécutifs ou non dont 12 mois d'ancienneté dans l'entreprise actuelle (certificats de travail).

► **Pour les salariés en CDD (ou ancien titulaire de CDD) :**

- Copies des bulletins de salaire et des contrats de travail correspondants aux 4 derniers mois de CDD (soit 120 jours) effectués dans les 12 derniers mois, (si votre contrat est non terminé au moment du dépôt de votre dossier, le Fongecif Occitanie pourra vous demander des bulletins de salaire complémentaires). Le dernier employeur doit relever du champ de compétences du Fongecif Occitanie.
- Copies des justificatifs de 20 mois supplémentaires d'activités salariées réalisées sur les 5 dernières années dans le secteur privé (y compris les contractuels du secteur public, hors fonctionnaires) précédant la date de dépôt de la demande.

Ces justificatifs peuvent être : le relevé de situation individuelle (et non pas le relevé de carrière) émis par l'assurance retraite (téléchargeable sur <https://www.lassuranceretraite.fr>) ou les certificats de travail ou les bulletins de salaire ou l'attestation Pôle Emploi.

Pour les contractuels du secteur public, joignez également les contrats de travail.

- + **Le programme du bilan qui vous a été remis par le centre de bilan et le planning,**
- + **Curriculum vitae,**
- + **Justificatif de travailleur handicapé en cours de validité,**
- + **Contrat de travail pour les salariés sous contrat de droit privé avec La Poste, Orange,**
- + **Le document de présentation de votre projet.**

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

J'ai vérifié que toutes les rubriques de mon dossier sont complétées et je suis d'accord avec les éléments indiqués par le centre de bilan,

J'atteste la sincérité de tous les renseignements portés dans le dossier BILAN.

À

Le __ / __ / ____

Signature :

« Les informations recueillies font l'objet de traitements informatiques destinées à la gestion interne des données et à la réalisation d'enquêtes par le Fongecif et éventuellement par un prestataire extérieur. Conformément à la loi "informatique et liberté" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit, pour obtenir communication des informations vous concernant ou vous opposer au traitement de vos données, en nous adressant un courrier à l'attention de la direction du Fongecif Occitanie. »

PRÉSENTATION DE VOTRE PROJET

- Complétez ce document et présentez-le aux centres de bilan que vous choisirez de rencontrer (voir liste des centres de bilan). Il nous aidera à mieux connaître votre projet de création.
- Ce document ne sera communiqué à personne d'autre que l'organisme qui vous accompagnera et le Fongecif Occitanie.

Nom :

Prénom :

Date de naissance : __ / __ / ____

1. Votre situation actuelle au regard de l'emploi

- Salarié en CDI
- Salarié en CDD (CDD en cours)
- Demandeur d'emploi
- Ex-titulaire de CDD
- Autre situation :

Dernière fonction occupée :

2. Votre parcours professionnel / extra professionnel et vos formations

Quelles sont vos expériences professionnelles :

Quelles sont les formations que vous avez suivies, et quels diplômes avez-vous obtenus ?

Quelles sont parmi vos connaissances et compétences celles qui vous seront les plus utiles dans le cadre de votre projet ?

Quels sont d'après vous les points forts de votre expérience professionnelle et/ou extra- professionnelle en vue de la création de votre entreprise ?

Avant d'envisager une création d'entreprise, aviez-vous projeté de changer de travail ?

Quelles sont les raisons qui vous poussent à créer une entreprise ?

Quelles sont pour vous les principales qualités nécessaires à un chef d'entreprise ?

3. Votre projet et son environnement

Depuis combien de temps avez-vous l'idée de créer une entreprise ?

Décrivez votre projet d'activité et l'ensemble des produits ou services que vous voulez proposer :

Le secteur dans lequel est située cette activité est-il ? :

En régression En stagnation En progression

Expliquez votre choix :

Qui seraient vos clients ?

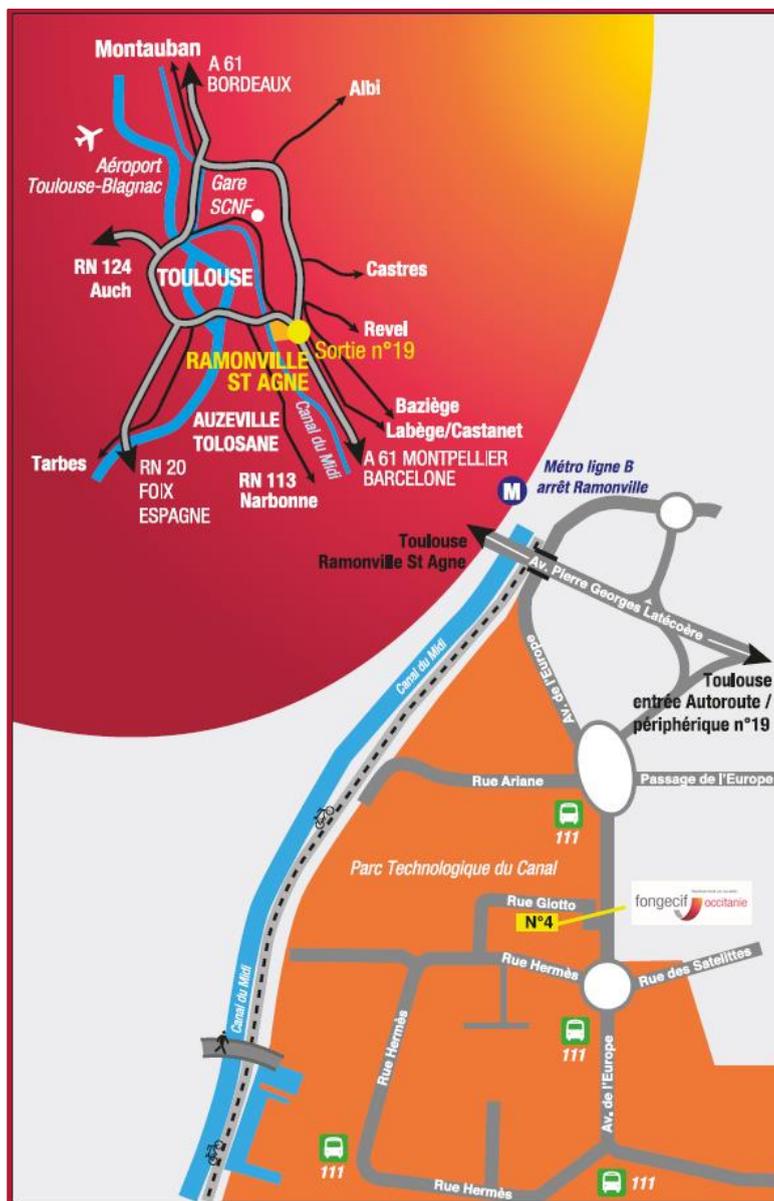
Qui seraient vos fournisseurs ?

Qui seraient vos concurrents ?

Quels financements (apport personnel, emprunt,...) envisagez-vous pour votre projet de création ou reprise d'entreprise ?

Quelles sont vos attentes par rapport au suivi du bilan créateur d'activité ? :

Commentaires libres :



PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES :
 Lundi, mercredi, vendredi : 10H - 12H / 14H - 17H30
 mardi et jeudi : 10H - 17H30

ACCUEIL :
 Lundi, mercredi, vendredi : 10H - 12H / 14H - 17H30
 mardi : 10H - 17H30
 jeudi : 10H - 19H30

Fongecif Occitanie (Siège)
 Parc Technologique du Canal – 4 rue Giotto – CS 72280
 31522 RAMONVILLE ST AGNE CEDEX
 Tél : 05 62 26 87 87 ● Fax : 05 62 26 87 81
www.fongecif-occitanie.org ● infos@fongecif-occitanie.org